



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 12 décembre 2022

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 16
- votants : 16

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni le 12 décembre 2022 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Valérie VUILLERMOT pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Etienne MILLET – Aurore BRULPORT

Objet : Projet de réaménagement du terrain de sport synthétique (rue du Martinet), subventions

Un terrain de sport synthétique a été aménagé rue du Martinet au début des années 1990. La commission « Environnement, cadre de vie et tourisme », propose de le réaménager pour qu'il soit davantage utilisé et mieux adapté aux attentes de la population.

Les travaux consisteraient à diviser le terrain en 2 demi-terrains, équipés de buts et de poteaux multisports (foot, hand, basket, volley, badminton...). Des devis ont été demandés pour estimer le montant de l'enveloppe nécessaire, qui est évaluée à 19 898,00 € HT.

Postes de dépenses	Budget (HT)
Matériel	0,00 €
Pose des équipements	9 790,00 €
Rénovation du terrain	10 108,00 €
Total	19 898,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Taux	Montant HT
État (DETR)	25 %	4 974,00 €
Département du Jura	25 %	4 974,00 €
Comcom Champagnole Nozeroy Jura	25 %	4 974,00 €
Autofinancement	25 %	4 976,00 €
		18 898,00 €

Dans le cas où le projet ne bénéficierait pas de l'une des subventions sollicitées,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de réaménagement du terrain de sport synthétique, rue du Martinet ;
- arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE

The seal of the Commune de Mignovillard (Jura) is circular, featuring a central emblem with a figure holding a staff and a star above. The text "COMMUNE DE" is at the top and "MIGNOVILLARD (Jura)" is at the bottom, separated by two stars.